

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 162-2025

Avis est donné de ce qui suit :

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 162-2025 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

2. Le règlement précédemment mentionné a fait l'objet de l'émission par la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie d'un certificat de conformité le 15 avril 2026. Ce règlement est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Rawdon situé au 3647, rue Queen, aux heures normales d'ouverture.
4. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, ce 22 avril 2026.

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du Greffe